

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULNOT  
DU 19 juin 2025 à 18h30**

Présents : Jean-François RIBIERE ; Jean-Marie ROPP ; Patrick STRAUSS ; Céline VAN DER HEYDEN ; Gilles GOSZKA ; Béatrice MONNIER ; Mahsa SCHWARTZWALDER ; Régis BAZELIN ; Claudine GOUSSET ; Gilles UTTEWILLER

Absents : Antoine DALONS ; Nathalie DONZE ; Adeline ARNOULD ; Karine LEMAZO ; Sylviane BARROCAS

Séance ouverte à 18h35

Les conseillers municipaux ont élu à l'unanimité (10/10) Gilles GOSZKA secrétaire de séance.

**1. Modifications statuts du SIED 70**

Dans le cadre des Comités syndicaux du 02 et 9 avril 2025, Le Président du SIED 70 a présenté la délibération concernant le « transfert compétences chaufferie bois et réseaux de chaleur « Fontaine-Lès-Luxeuil », la commune sollicite par sa délibération du 13 février 2025 le transfert de sa compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir la mairie, les écoles primaire et maternelle, 5 logements communaux, et 3 habitations privées.

Au stade de l'étude de faisabilité, menée sous délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat, l'investissement correspondant est estimé à 792 000 € HT, frais d'ingénierie compris, hors subvention.

Le Président a rappelé que la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ne sera envisagée que dans la mesure où les clients potentiels du service se seront engagés à payer l'ensemble des dépenses affectées à ce réseau.

La commission « Finances, Communication, Affaires générales et Evolution des statuts » du 19 mars 2025 a émis un avis favorable à ce projet.

Le Conseil Syndical a accepté le transfert de la commune de Fontaine-Lès-Luxeuil au SIED 70 de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » pour desservir différents bâtiments par délibération du 09 avril 2025.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération du SIED 70 modifiant le « transfert compétences chaufferie bois et réseaux de chaleur de la commune de « Fontaine-Lès-Luxeuil »

➤ **Approuvé à l'unanimité (10/10)**

**2. Tarifs en cas de casse de la vaisselle de la salle des cérémonies**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer des tarifs de casse de la vaisselle de la salle de cérémonie étant donné que celle-ci est désormais proposée à la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs de casse de la vaisselle de la salle de cérémonie ci-dessous.

REFERENCE	Désignation	Quantité disponible	Prix à l'unité HT en €	Tarif casse ou perte en €
G01-124151	ASSIETTE PLATE EVERYDAYS Ø26,5CM	48	1.65	2
G01-124154	ASSIETTE CREUSE EVERYDAYS Ø22,5CM	48	1.32	2
G01-124153	ASSIETTE DESSERT EVERYDAYS Ø19,5CM	48	1.22	2
G01-109755	FOURCHETTE DE TABLE AMAZONE	48	1.90	3
G01-109754	CUILLÈRE DE TABLE AMAZONE	48	1.90	3
G01-109756	COUTEAU TABLE LAME STEAK AMAZONE	48	3.97	5
G01-109753	CUILLÈRE À CAFÉ AMAZONE	48	1.46	2
G01-101219	VERRE A PIED VIN GAMME ELEGANCE 6,9X15,3C	48	2.17	3
G01-109072	CORBEILLE A PAIN CANNELEE 31CM OVALE UNI	8	7.09	10
G01-101006	BROC ARC 100 CL	10	3.78	5

*Des tasses à café ainsi que des mugs seront achetés ultérieurement. Le tarif sera établi sur les mêmes bases.*

➤ **Approuvé à l'unanimité (10/10)**

### **3. Demande de subvention terrain multisports, différents financeurs.**

La commune a pour projet l'installation d'un terrain multisports à côté de la salle polyvalente.

Une délibération en ce sens a déjà été prise lors du Conseil Municipal du 15 février 2023, modifiée le 04 septembre 2024.

La création d'un terrain multisports en extérieur est pour notre municipalité un formidable vecteur de valeurs universelles (solidarité, éducation, santé...), familiales et conviviales, ils sont des espaces publics favorisant le "vivre ensemble" au cœur des villages de nos régions comme le nôtre.

La société AGORASPACE a été sollicitée afin de mener à bien ce projet, le montant HT des travaux s'élève à 92 837.20 euros.

L'Agence Nationale du Sport n'ayant pas été sollicité lors de la dernière délibération, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord pour une demande de subventions (possibilité de 50 % de subvention)

Pour tous les équipements, la collectivité s'engage à donner accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges pour la pratique de l'EPS ainsi qu'aux élèves du SIVU de la Roselière.

➤ **Approuvé à l'unanimité (10/10)**

#### 4. Sollicitation fonds de concours CCPH terrain multisports.

Monsieur le Maire explique que la commune peut obtenir un fonds de concours aux communes auprès de la CCPH pour le projet du terrain multisports :

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût travaux	92 837.20 €	Agence Nationale du Sport	46 418.60 €
		Département	18 567.44 €
		Région	9 283.72 €
		CCPH	9 283.72 €
		Autofinancement**	9 283.72 €
Total	92 837.20 €	Total	92 837.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite la CCPH au titre du fonds de concours aux communes à hauteur de 9 283.72 euros.

➤ Approuvé à l'unanimité (10/10)

#### 5. Décision Modificative Budget principal équilibre réel.

Monsieur le Maire explique que la Préfecture nous a envoyé un courrier afin de nous indiquer qu'il y a un déséquilibre réel pour le budget de la commune.

Pour corriger, nous devons donc transférer la somme de 30 945,73 € du compte 1321 au compte 138 ce qui permettra d'équilibrer le budget.

Pour cette opération, il faut prendre une DM en indiquant une augmentation des crédits au compte 138 - Autres subventions d'investissement non transférables et une diminution de crédits au compte 1321 - Subventions d'investissement - État et établissements nationaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative du Budget principal n°1 concernant l'équilibre réel.

➤ Approuvé à l'unanimité (10/10)

#### 6. Autorisation au Comité des fêtes de Saulnot à utiliser le chalet du club house.

Monsieur le Maire explique que le Comité des Fêtes souhaite utiliser le chalet du club house pour les activités et réunions de l'association et sollicite la commune pour le prêt à titre gracieux de ses locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Comité des fêtes à utiliser le chalet du club house.

➤ Approuvé à l'unanimité (10/10)

#### 7. Questions diverses

- Il est rapporté que certaines rues de la commune posent des problèmes de sécurité.

1. La rue de Corcelles, en arrivant sur Saulnot possède des priorités à droite qui malheureusement ne sont pas toujours respectées.

2. Le croisement entre la rue de l'église et la place Emile Jacotey est aussi source de danger.

➔ Le conseil municipal va étudier ces deux cas et essayer de trouver une solution qui renforcera la sécurité.

Séance levée à 20h00

Affiché le 24/06/2025

Le maire, Jean-François RIBIERE

